

95

## Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : Mme COURTIGNÉ

48001

12 - Aménagement et développement des territoires

### Prorogation du délai de caducité - Commune de Val-Couesnon - Construction d'une salle multi-activités à Tremblay - Fonds de solidarité territoriale

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme MAINGUET-GRALL), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 12 février 2020 relative à la politique de

soutien aux territoires - Fonds de solidarité territoriale ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 30 mars 2020 relative au Fonds de solidarité territoriale ;

### Exposé :

Depuis 2010, le Fonds de solidarité territoriale est l'outil qui permet au Département de soutenir les communes de moins de 2 000 habitants les plus fragiles dans la réalisation de leurs projets locaux, à travers des aides à l'ingénierie et à l'investissement. Il concrétise la volonté du Département d'Ille-et-Vilaine d'apporter une réponse adaptée aux besoins des habitants en matière d'équipements et services de proximité, dans un esprit de solidarité territoriale et financière.

Lors de sa réunion du 30 mars 2020, la Commission permanente a accordé à la commune de Val-Couesnon une subvention d'un montant de 150 000 € pour son projet de construction d'une salle multi-activités à Tremblay.

A ce jour, un acompte a été mandaté. Il reste un solde d'un montant de 30 000 € à verser.

Par courrier en date du 27 mars dernier, la commune de Val-Couesnon a informé le Département ne pas être en capacité de solliciter le versement du solde avant la caducité, soit le 30 mars 2023. En effet, les travaux sont terminés mais la commune attend le décompte général définitif des entreprises. Elle sollicite donc une prorogation du délai de caducité.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé à la Commission permanente d'accorder une prorogation du délai de caducité de six mois, soit jusqu'au 30 septembre 2023, à la commune de Val-Couesnon pour son projet de construction d'une salle multi-activités à Tremblay.

### Décide :

**- d'accorder une prorogation du délai de caducité de six mois, soit jusqu'au 30 septembre 2023, à la commune de Val-Couesnon pour son dossier de construction d'une salle multi-activités à Tremblay.**

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231325

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation